



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NO. 699

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 8 septembre 2026, la Ville de Waterville a adopté le règlement n° 699 intitulés: « *Règlement à caractère provisoire limitant la réalisation de projets susceptibles d'augmenter le débit des eaux usées dans le réseau d'égout de la Ville de Waterville* » et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement aux heures régulières d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 170 rue Principale Sud, à Waterville.

DONNÉ À WATERVILLE, LE 6 OCTOBRE 2026.

Nathalie Isabelle
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, greffière-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 6 octobre 2026 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour d'octobre 2026.

Nathalie Isabelle
Directrice générale et greffière-trésorière